

En Tunisie, comme sous Pétain, on recenserait les juifs ? Dans quel but inavouable ?

écrit par Christine Tasin | 19 octobre 2023





Quoi qu'ils disent, il n'y a pas de fumée sans feu... et eu égard à la levée de boucliers contre Israël et donc contre les juifs dans tous les pays arabes... ça pue !

Merci à Machinchose pour l'information et son commentaire : cela rappelle le « fichier juif » établi par le régime de Vichy. Pauvres juifs tunisiens, 700 à Djerba et 350 à Tunis.

Khelifa Hattoun président de la communauté juive de Tunis et ses environs, vient de m'annoncer (dit notre source) que le ministre de l'Intérieur tunisien lui a demandé de lui communiquer la liste de

tous les juifs résidents et leur adresse, ceci dans un but de protection.

[Rectificatif : Le Consistoire de Tunisie a publié un démenti. Le ministère n'aurait jamais demandé les noms et adresses des Juifs de Tunisie. Néanmoins, une grande partie d'entre eux sont connus des pouvoirs publics. De plus, ce serait pour un intérêt sécuritaire. Nous prenons acte du démenti.]

Mais nous constatons qu'alors que le 9 mai 2023, il n'y avait pas de tension en Israël, un agent de la garde nationale en poste au port d'Aghir, situé à 20 km de la Ghriba, après avoir tué son collègue, il s'était dirigé vers la synagogue et avait ouvert le feu au niveau du parking avant d'être abattu par les forces de l'ordre. Cinq personnes en tout ont perdu la vie ce soir-là, dont deux pèlerins et trois agents de police. Nous restons donc très vigilants.]

Cela rappelle le « fichier juif » établi par régime de Vichy

Le 3 octobre 1940, la loi sur le statut des Juifs est promulguée par le régime de Vichy. Son adoption marque le début de la collaboration active de la France à l'extermination des Juifs d'Europe. Pour reconnaître les Juifs, qui n'ont pas « la peau bleue » comme le regrettent les initiateurs de cette politique, les autorités leur imposent le port de l'étoile jaune et leur demandent de se faire recenser. Le « fichier juif » est ainsi constitué. Plus de 150 000 fiches sont établies et servent aux rafles sur tout le territoire.

Après la Libération, une circulaire du 6 décembre 1946 ordonne « la destruction de toutes les pièces fondées sur une discrimination de caractère racial ». La destruction est effectuée les 15 et 16 novembre 1948, puis le 14 décembre

1949, après la fin des travaux de la Cour de justice et des tribunaux militaires pour faits de collaboration. N'ont été conservées que les fiches des Juifs arrêtés et déportés pour permettre aux survivants et aux familles de victimes d'obtenir réparation. Elles vont disparaître dans les oubliettes de l'histoire jusqu'à ce que le chasseur de nazis Serge Klarsfeld les retrouve dans les services du ministère des Anciens combattants. Les 60 000 fiches vont provoquer une véritable affaire d'État et déchirer la France pendant près de cinq ans, sur fond de révélations historiques, d'enjeux mémoriels et de changement de majorité politique.

Cette demande du ministre de l'Intérieur tunisien est très suspecte d'autant que la Tunisie s'est dernièrement fait remarquer par un antisémitisme latent de par sa proximité avec les frères musulmans.

En aucun cas il ne faut transmettre à cette autorité de quelconques informations. Nous ne pouvons qu'encourager les juifs de Tunisie à quitter ce pays où ils risquent d'être en danger.

Nous ignorons comment ce conflit Israélo-palestinien va se dérouler et se terminer. Il faut donc être prudent et ne pas oublier que la Tunisie est un pays arabe. *Que son nouveau président dès son élection a annoncé « Nous sommes en guerre contre Israël » donc contre les sionistes or à tout moment, il peut déclarer que tel juif tunisien est sioniste.*

En Tunisie, une proposition de loi vient d'être déposée sur le bureau de la Commission parlementaire. Elle prévoit d'infliger **une peine de prison pouvant s'élever jusqu'à cinq ans, en plus d'une amende de dix à cent mille dinars, à toute personne inculpée de normalisation avec Israël.**

Profitant de la vive émotion suscitée par les événements tragiques de Gaza, les Tunisiens, mus par l'émotion et jamais par la raison, s'apprêtent une fois de plus à voter une loi

qui leur servira dans un premier temps de défouloir, un petit remède à la colère et au sentiment d'impuissance. J'espère que cette loi, une fois le calme revenu et les esprits apaisés, ne se transformera pas en un instrument de répression.

L'héroïsme romantique des impuissants

Avant de la voter, avant de se laisser griser par l'héroïsme romantique et se mettre dans la tête que cette décision historique donnera des insomnies aux dirigeants israéliens, il faut songer aux conséquences de cette loi sur le pays dans son ensemble comme sur les individus. Des conséquences qui, en l'occurrence, sont plus que prévisibles.

Cette proposition de loi prévoit, entre autres, de punir toute personne ayant pris part à des activités ou des manifestations politiques, économiques, scientifiques, culturelles et sportives organisées sur les territoires contrôlés par Israël. **Que va-t-on faire des Tunisiens de confession juive qui se rendent régulièrement en Israël ? Quand est-ce que le sportif, l'artiste, l'homme d'affaires ou l'universitaire doit voir le voyant rouge s'allumer devant lui pour qu'il ne se retrouve pas en taule ?**

N'importe quel prétexte peut être utilisé pour assouvir des pulsions antisémites. Il faut arrêter les élans de nostalgie, et de réécrire en rose une histoire aussi entachée de sang.

Évidemment, face à cette situation, une condamnation de la France et de l'Europe face à un risque grave de dérapage en Tunisie, doit se faire entendre.

JForum.fr

<https://www.jforum.fr/la-communaute-juive-de-tunisie-en-danger.html>